

Département

VENDÉE

Arrondissement

Les Sables d'Olonne

Commune de

SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 19 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation du conseil : 10 juin 2025

Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., LEROY D., BLANDINEAU Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., ROUXEL M., MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., ROUSSET C.

Absents : M. BONNEAU R. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F., Mmes BERTAUD M-F. qui a donné-pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., Mme MARTINEAU C.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.60 – SYDEV : avenant n°1 à la convention n°2025.ECL.0098 entretien éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal avaient par délibération n°2025.09 du 13 mars 2025 validé la proposition technique et financière du SYDEV relative à la rénovation de l'éclairage public en 2025, conformément au plan de rénovation pluriannuel validé par la commune.

Le montant HT maximum indiqué dans ladite convention était de 4 000,00 € HT.

L'enveloppe ayant été consommée, il convient de valider un avenant afin d'augmenter le montant alloué pour la rénovation de l'éclairage public suite à la visite annuelle programmée. Les montants de la modification des travaux et de la participation (en euros) se décomposent comme suit :

.../...

.../...

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la Participation
Éclairage Public – Rénovation programme et suite aux visites de Maintenance année 2025	4 000,00	4 800,00	4 000,00	50,00%	2 000,00 HT
TOTAL PARTICIPATION					2 000,00 HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention n°2025.ECL.0098 relative aux modalités techniques et financières de réalisation opération de rénovation d'éclairage
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :**POUR : 23****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ



[Handwritten signature of Jean-Michel Rouillé]